

Huit nouveaux lots à bâtir

Lors du dernier conseil municipal, les conseillers (11 présents et 4 procurations) ont pris les délibérations suivantes :

- **Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et actes budgétaires** : la transmission par voie électronique des documents se développe de plus en plus et la commune souhaite s'engager dans cette voie. Unanimité

- **Indemnité des élus** : selon l'Insee et avant le dernier recensement, la commune compte 1.113 habitants. Le maire propose donc d'actualiser les indemnités des élus. Lui-même peut prétendre à 43 % de l'indice en vigueur mais ne prendra que 35 % (1.330 €) et retrocédera aux quatre adjoints la différence, ce qui portera leur droit à 18,5 % (703 € par mois). Onze voix pour et quatre abstentions.

- **Charte franc-comtoise d'entretien des espaces verts** : Florence Rabier a présenté cette convention (Fredon) qui engage la commune à traiter mieux ou moins chimiquement les espaces verts de la collectivité. La collectivité s'engage également à se soumettre à des contrôles réguliers pour le maintien de l'attribution du label. Elle doit aussi communiquer auprès de la population. Le coût de cette adhésion peut être subventionné à 80 % par l'Agence de l'eau. Unanimité

- **Projet d'aménagement Néolia** : le maire a présenté un projet d'aménagement de huit lots à bâtir chemin des Grands Prés en zone AU. Cette zone jouxte une zone U partiellement viabilisée (assainissement et eau de pluie). La commune a obligation d'apporter les réseaux d'eau potable, éclaira-

g e p u b l i c ,
télécommunication, gaz et ERDF sur la zone U. Après en avoir longuement discuté le conseil, par onze voix pour, une contre et trois abstentions, a décidé de faire le nécessaire. Montant des travaux : 14.000 € HT hors ERDF (participation commune 10.000 €).

- **Protection sociale des agents** : accord unanime pour que le centre de gestion négocie un nouveau contrat de groupe.

- **Terrain** : M. et Mme Friess, dont le conseil avait repoussé l'offre d'acheter une parcelle de terrain sur laquelle se trouve leur portail ont pu s'exprimer sur leur position à la fin du conseil. Une décision sera prise ultérieurement.

- **Opération une rose, un espoir** : elle est renouvelée pour 2015, elle aura lieu les 25 et 26 avril prochain.

- **Plateau sportif rue des Bleuets** : il sera ouvert du lundi au vendredi de 13 h 30 à 18 h pendant les vacances scolaires.

- **Aire de jeux des Rives de l'Autruche** : l'aménagement réalisé par Nexity est à améliorer, trop de sable. Il a été demandé à Nexity de reprendre cet aménagement avant la rétrocession définitive de la 2^e tranche.

- **Salle des fêtes** : l'architecte M. Klein a chiffré les deux options du projet de la salle des fêtes (salle des agrès et salle des agrès plus salle d'activité sportive). Le chiffrage est estimé à 1.888.000 € HT pour la 1^{re} option et 2.322.000 € HT pour la 2^e option. La différence entre les deux projets est trop importante et le conseil est favorable à conserver le premier projet.

 Prochain conseil municipal vendredi 20 mars à 20 h.